

**SEANCE DU
21 NOVEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice :

71

Nombre de conseillers présents :

47

Date de convocation :

15 novembre 2024

Date d'affichage :

22 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 21 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente de Saint-Sernin du Bois - 71200 SAINT-SERNIN DU BOIS , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémie PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Christian GRAND - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOŁAJSKI - M. Félix MORENO - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY

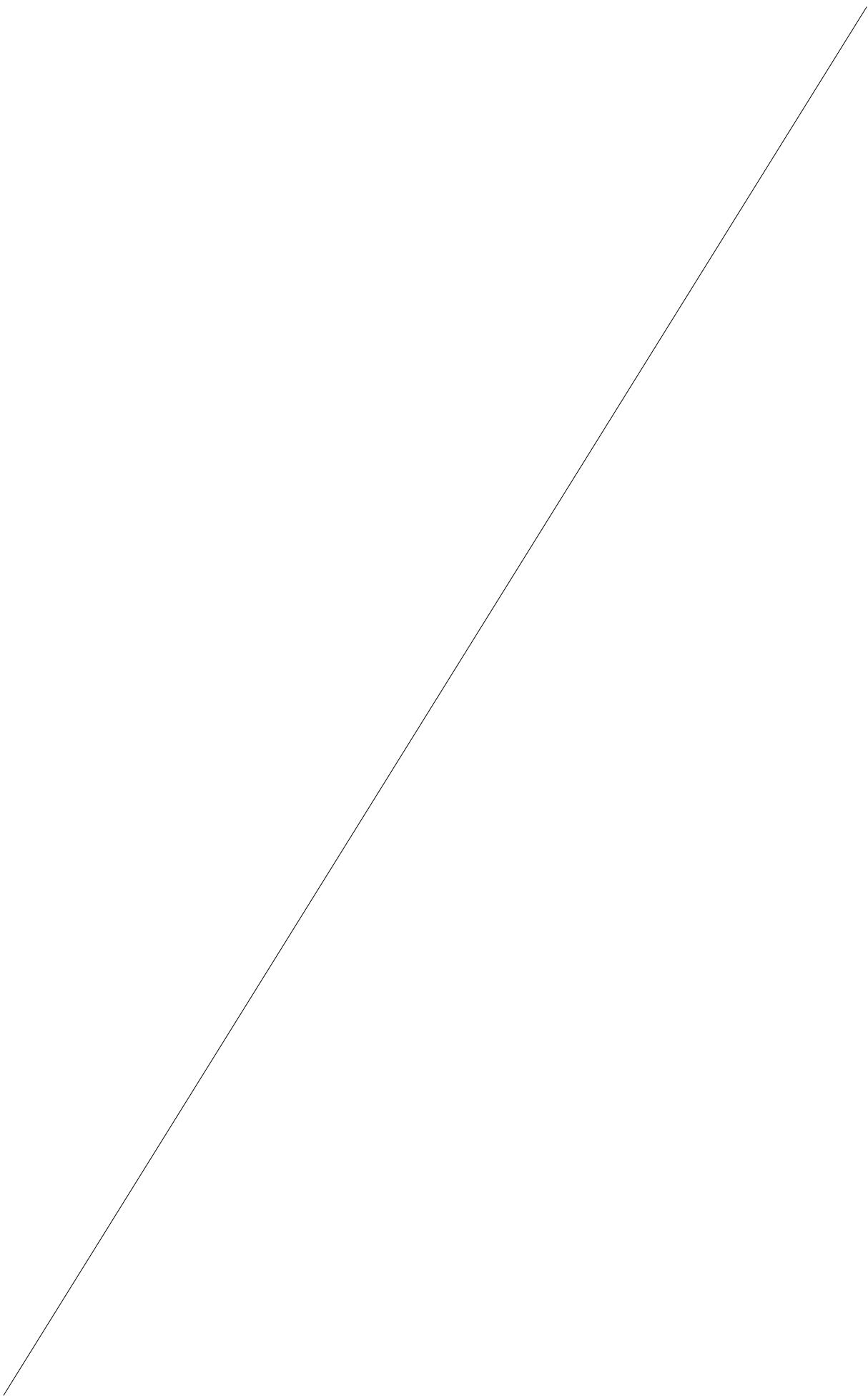
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
M. Alain BALLOT
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Roger BURTIN
M. Lionel DUPARAY
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
Mme Gilda SARANDAO
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
Mme COUILLET (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
M. GRONFIER (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. JAUNET (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)
Mme LODDO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. VALETTE (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Aurélie SIVIGNON



Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH) / R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Saône et Loire 2018-2022,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau approuvé le 18 juin 2020,

Vu le Plan Habitat, adopté par l'Assemblée départementale du 10 juillet 2020 et faisant partie des 5 actions phares du Plan environnement départemental,

Vu la convention d'OPAH signée en date du 09 juin 2021 pour une durée de 3 ans, conclue jusqu'au 8 juin 2024,

Le rapporteur expose :

« Adoptée par délibération du Conseil Communautaire, la présente convention d'OPAH 2021-2024 a été signée le 9 juin 2021, entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau, l'Etat, l'Anah et le département de Saône-et-Loire.

L'OPAH est destinée à soutenir financièrement les projets de propriétaires occupants répondant aux statuts financiers « modestes » et « très modestes » souhaitant entreprendre des travaux de rénovation énergétique, d'adaptation de leur logement ou de lutte contre l'habitat indigne sur les 34 communes de la communauté urbaine Creusot Montceau.

Ce programme s'adresse également aux propriétaires bailleurs souhaitant rénover leur bien en vue de proposer une location de type nu.

L'OPAH a été contractualisée pour une période de 3 ans, sur des objectifs globaux de réhabilitation de logements subventionnés par l'ANAH, déclinés comme suit :

- Propriétaires occupants : 376 logements
- Propriétaires bailleurs : 60 logements
- Copropriétaires : 90 logements inclus dans 6 copropriétés bénéficiant d'une aide à l'ingénierie.

En complément, trois dispositifs complémentaires font l'objet d'une aide de la Communauté Urbaine :

- Aide à la transformation d'usage : 6 logements
- Aide nouvel accédant à la propriété dans l'ancien : 6 logements
- Aide au ravalement de façades : 240 logements

Le bilan de la troisième année d'OPAH, présenté en réunion du comité de pilotage du 3 octobre 2024, révèle que les objectifs de l'OPAH ont été atteints sauf pour le volet « façade » :

- 647 logements ont fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de l'ANAH dont :
 - 431 logements de propriétaires occupant pour un objectif de 376
 - 71 logements de propriétaires bailleurs pour un objectif de 60
 - 11 logements en transformation d'usage pour un objectif de 6
 - 3 logements en nouvel accédant à la propriété pour un objectif de 6
 - 142 façades pour un objectif de 240.
- Ils représentent 17 392 746 € de travaux dont 9 774 873 € de subventions sollicités auprès

des partenaires ANAH, Communauté Urbaine, Département de Saône-et-Loire et autres financeurs : Action logement, communes, Région...

Au vu du bilan de ces 3 années d'opération, il est proposé de poursuivre la dynamique de réhabilitation par un avenant de prolongation pour une quatrième année d'OPAH et de reconduire, à l'identique, les objectifs de l'OPAH 2021-2024. Ce prolongement doit permettre de préparer simultanément, la future contractualisation à intervenir avec l'ANAH pour un pacte territorial.

Les objectifs sur un an sont déclinés comme suit :

Aides à la rénovation de :

- 125 logements de propriétaires occupants
- 20 logements bailleurs
- 30 logements inclus dans des copropriétés bénéficiant d'une aide à l'ingénierie

Actions complémentaires CUCM :

- 2 logements en transformation d'usage
- 2 logements bénéficiant d'une aide nouvelle accédant à la propriété
- 80 logements en ravalement de façades dont 40 en périmètre renforcé

Les montants prévisionnels d'autorisation d'engagement pour l'année supplémentaire sont calculés comme suit :

- ANAH : 3 196 945 € dont 3 013 580 € d'aides aux travaux
- CUCM : 581 880 € dont 526 050 € d'aides aux travaux
- Département : 140 000 €.

Les éléments présentés figurent en annexe du présent rapport.

Il vous est proposé de donner un avis favorable au projet d'avenant n°1 de prolongation de la convention d'OPAH pour une quatrième année.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,

Etant précisé que M. Lionel DUPARAY intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote,
DECIDE

- De donner un avis favorable au projet d'avenant n°1 de prolongation de la convention d'OPAH pour une quatrième année.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le projet d'avenant n°1 de prolongation de la convention d'OPAH pour une quatrième année.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 novembre 2024
et publié, affiché ou notifié le 22 novembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserrat REYES

A handwritten signature in black ink, appearing to read "REYES". It consists of a stylized, cursive "R" followed by "E-Y-E-S".

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserrat REYES

A handwritten signature in black ink, appearing to read "REYES". It consists of a stylized, cursive "R" followed by "E-Y-E-S".